

# *Syndicat mixte de préfiguration d'un Parc naturel régional et d'aménagement des Baronnies provençales*

## **EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

N° 28-2007

L'an deux mille sept, le 30 novembre à dix-sept heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 20 novembre 2007, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sahune sous la Présidence de Monsieur Hervé RASCLARD.

Membres en exercice : 44  
Membres présents: 28 (quorum atteint)  
Pouvoirs : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 32

### Présents(es)

Jean-Claude ARMAND,  
Paul AUMAGE,  
Gérard AZIBI,  
Claude BAS,  
J-Marie BERTRAND,  
Roger BESSON,  
Marc BONNARD,  
Robert BOUTOUX,  
Pierre ETIENNE,  
Michèle EYBALIN,

André FELIX,  
Anne-Marie GROS,  
Dominique GUEYTTE,  
Laurent HARO,  
Bruno LAGIER,  
Bernard LANTEAUME,  
Anicq LECOCQ  
Nadia MACIPÉ,  
Patricia MORHET-RICHAUD,  
Christine NIVOU,

Gérard PEZ  
Claude QUENTIN  
Hervé RASCLARD,  
Jean-Louis REY,  
Nicolas ROSIN,  
Michel TACHE,  
Jeanine THAIN,  
Eliane TERRAS,

### Pouvoirs :

Jean-Pierre BUIX pouvoir à Pierre ETIENNE, Marie BOUCHEZ pouvoir à Christine NIVOU, Jean-François SIAUD pouvoir à Roger BESSON, Gérard BERTRAND pouvoir à Michèle EYBALIN,

### Excusés(es)

Jean-Pierre BUIX, Bérengère ANDRE, Marianne ORY, Pierre JOLY, Jean-François SIAUD, Pierre COMBES, Marie BOUCHEZ, Christian BRUN, Michel GRÉGOIRE, Max VASELI, Xavier TRIEST, Bernard BUIS, Jean-Louis PELLOUX, Eliane GIRAUD, Etienne STOCK Sous-Préfet de Nyons, Jean-Pierre SAVY Préfet des Hautes-Alpes,

-----  
**Objet : Présentation du programme régional Rhône-Alpes « Plans Pastoraux Territoriaux »**

### **Exposé des motifs :**

Depuis plus de 20 ans, sur la région Rhône Alpes, les services Alpagnes travaillent à l'échelon départemental sur les aménagements pastoraux (clôtures, eau, aménagement...) et mobilisent des crédits régionaux pour ces travaux.

La région Rhône-Alpes a délibéré en décembre 2006 sur une nouvelle organisation pour la gestion des espaces pastoraux : les Plans Pastoraux Territoriaux (PPT) impliquant les collectivités locales.

Ces PPT ont pour objectifs de :

- Développer une réflexion territoriale de gestion des espaces pastoraux.
- Garantir la préservation et l'entretien des espaces remarquables
- Accompagner le développement durable de zones fragiles
- Accompagner une activité pastorale extensive.

Contenu d'un Plan Pastoral Territorial :

- Un **diagnostic partagé** : état des lieux, **redéfinition du domaine pastoral**, enjeux, objectifs (à partir des documents existants).
- Un **programme d'actions**
  - **Equipements pastoraux** (eau, contention, clôtures)
  - **Actions agri-environnementales** (débroussaillage, régénération de couverts)
  - **Conditions de travail des bergers** : construction, aménagement, rénovation de cabanes pastorales
  - **Organisation foncière et organisations collectives** : aide à la constitution d'AFP, GP agréés, acquisition foncière par collectivités
  - Acquisition de références : **diagnostics pastoraux**
  - Actions visant à **améliorer la cohabitation entre activités**
  - **Projets de territoire**

Les financements régionaux Rhône- alpins pour les aménagements « classiques » (clôtures, aménagements de points d'eau, débroussaillage, etc.) des espaces pastoraux ne pourront être mobilisés qu'au travers de ces PPT, qui permettront en outre le développement de **projets de territoire**. Ces PPT doivent **obligatoirement être portés par une collectivité locale**.

A ce jour, aucune candidature n'a été identifiée sur le territoire.

La réflexion d'une politique pastorale sur le territoire des Baronnies Provençales, pourrait être l'objet d'une mise en cohérence des politiques pastorales des Régions PACA et Rhône-Alpes.

Le Président propose d'autoriser le bureau à délibérer sur la candidature éventuelle du territoire au regard des nouveaux éléments pouvant être apportés dans les prochains mois, notamment la possibilité d'étendre le travail à l'ensemble du territoire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical accepte la proposition du Président et autorise le bureau à délibérer sur cette candidature.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jours et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD